



---

# Rapport annuel **2017-2018**



Ordre des traducteurs, terminologues  
et interprètes agréés du Québec



# Table des matières

Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo	4	Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle (article 13)	29
Lettres de présentation	5	Rapport des activités du comité de la formation continue (article 14)	31
Rapport du président du conseil d'administration	7	Rapport des activités du syndic (article 15)	32
Rapport des activités du conseil d'administration (article 5)	10	Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (article 16)	34
Rapport des activités du comité sur la réserve d'actes	16	Rapport des activités du comité de révision (article 17)	35
Rapport de la présidente-directrice générale	17	Rapport des activités du conseil de discipline (article 18)	36
Rapport des activités relatives à l'accès à l'information	20	Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé (article 19)	37
Rapport des activités du comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés (article 7)	21	Renseignements généraux (article 21)	38
Rapport des activités du comité de l'agrément	22	Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers au 31 mars 2018 (articles 22 à 25)	41
Rapport des activités du comité d'appel	23	L'OTTIAQ valorise ses professionnels	58
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis (article 10)	24	L'OTTIAQ, c'est aussi...	59
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (article 9)	26		
Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (article 8)	27		
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (article 11)	28		

# Raison d'être, mission, vision, valeurs et logo

## Raison d'être

L'OTTIAQ assure la protection du public en octroyant les titres de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, en veillant au respect de son code de déontologie et des normes professionnelles et en mettant en œuvre les mécanismes prévus au *Code des professions*.

## Mission

L'OTTIAQ, par son rayonnement et son influence sur les scènes locale, nationale et mondiale, favorise la reconnaissance des titres qu'il octroie.

Les membres, par leur professionnalisme et en affichant leur titre, contribuent à la reconnaissance de leur compétence.

## Vision

Être l'organisme de référence en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation ainsi que le lieu de rassemblement et de perfectionnement incontournable pour les praticiens des trois domaines.

## Valeurs

### Responsabilité

La responsabilité se caractérise par l'engagement à répondre de ses actes, à respecter l'éthique et la déontologie et à protéger le public.

### Professionnalisme

Le professionnalisme se caractérise par la compétence et la qualité dans l'exercice de nos professions ainsi que dans nos relations. Il implique rigueur, efficacité et proactivité. Il s'illustre également par la créativité, le perfectionnement et le haut niveau d'autonomie.

### Leadership

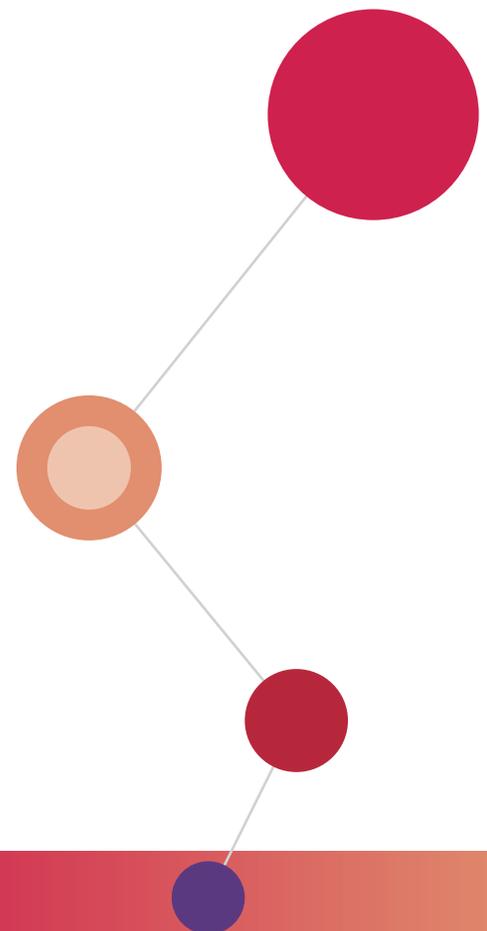
Le leadership se caractérise par la capacité de guider, d'influencer et d'inspirer. Il nécessite une vision et une stratégie, une confiance en ses compétences ainsi que des capacités de communication et de persuasion.



Ordre des traducteurs, terminologues  
et interprètes agréés du Québec

## Logo

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.



# Lettres de **présentation**

Québec 

Montréal, le 18 juin 2018

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée  
nationale du Québec  
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,  
J'ai l'honneur de vous  
présenter le rapport annuel  
de l'Ordre des traducteurs,  
terminologues et interprètes  
agréés du Québec pour  
l'exercice terminé le  
31 mars 2018.  
Veuillez agréer, Monsieur  
le Président, l'expression  
de ma considération  
respectueuse.

**Stéphanie Vallée**  
Ministre de la Justice, procureure  
générale, présidente du Comité de  
législation et ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles

 Ordre des traducteurs, terminologues  
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 18 juin 2018

Madame Stéphanie Vallée  
Ministre de la Justice,  
procureure générale,  
présidente du Comité  
de législation et ministre  
responsable de l'application  
des lois professionnelles

Madame la Ministre,  
J'ai l'honneur de vous  
présenter le rapport annuel  
de l'Ordre des traducteurs,  
terminologues et interprètes  
agréés du Québec pour  
l'exercice terminé le  
31 mars 2018.  
Veuillez agréer, Madame la  
Ministre, l'expression de ma  
haute considération.

Le président du conseil  
d'administration,



**Réal Paquette,**  
traducteur agréé

 Ordre des traducteurs, terminologues  
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 18 juin 2018

Madame Diane Legault  
Présidente  
Office des professions  
du Québec  
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,  
J'ai l'honneur de vous  
présenter le rapport annuel  
de l'Ordre des traducteurs,  
terminologues et interprètes  
agréés du Québec pour  
l'exercice terminé le  
31 mars 2018.  
Veuillez agréer, Madame  
la Présidente, l'expression de  
mes sentiments distingués.

Le président du conseil  
d'administration,



**Réal Paquette,**  
traducteur agréé





**Réal Paquette**  
Traducteur agréé, président  
du conseil d'administration

# Rapport du **président** du conseil d'administration

En mars 2017, le conseil d'administration (CA) adoptait un nouveau plan stratégique pour la période 2017-2020. Son orientation générale – renforcer la protection du public en favorisant l'essor de l'Ordre, en consolidant son empreinte sociale et en rehaussant l'encadrement professionnel – se décline en trois axes d'intervention. Comme toujours, le plan stratégique est assorti d'un plan d'action triennal. Voici le bilan, non exhaustif, de l'an 1.

## **Premier axe d'intervention :**

### **ESSOR – augmenter nos effectifs en intervenant auprès de différents publics cibles**

Pour assurer sa pérennité, l'Ordre doit recruter des membres, c'est une vérité de La Palice. C'est pourquoi il n'a ménagé aucun effort au cours de l'exercice pour créer de nouveaux outils de recrutement. Il a aussi choisi de privilégier le public cible le plus susceptible de rejoindre ses rangs – les étudiants et plus particulièrement les finissants – ainsi que la voie la plus naturelle pour y parvenir – l'obtention d'un diplôme en traduction reconnu et la réussite du programme de mentorat.

Trois diplômes sont venus s'ajouter aux sept qui ouvrent droit aux permis de traducteur agréé et de terminologue agréé. Il s'agit des maîtrises professionnelles de l'Université de Montréal et de l'Université Concordia (octobre 2017) et de celle de l'Université Laval (janvier 2018). Nous élargissons ainsi le bassin des candidats pour la voie royale.

L'Ordre a signé un protocole d'entente avec le Bureau de la traduction (BT) afin de faciliter l'accès des nouveaux diplômés au programme de mentorat. Au cours des dernières années, force a été de constater que certains mentorés ne réussissaient pas à obtenir les 5 000 mots à traduire requis chaque mois, ce qui est compréhensible quand on commence comme pigiste. Pour pallier cette lacune, le BT nous donne désormais accès à un corpus de textes (plusieurs millions de mots) dont nous pouvons confier la traduction aux mentorés.

Le CA a créé deux nouvelles catégories de cotisation : « Nouveau diplômé » et « Membre n'exerçant plus ». La première pour faciliter l'adhésion des nouveaux diplômés qui choisissent la voie du mentorat en leur accordant une cotisation progressive sur trois ans (25 %, 50 % et 75 % de la cotisation ordinaire), et la seconde, pour retenir des membres de 55 ans ou plus qui ne souhaitent plus exercer (pour toutes sortes de raisons, dont la retraite), mais qui seraient prêts à maintenir leur adhésion afin d'agir comme mentors ou de siéger à des comités de l'Ordre (25 % de la cotisation ordinaire).

Le CA a également revu la composition et le mandat du comité de recrutement et lui a confié la tâche d'identifier des cabinets pour le recrutement de salariés, d'élaborer des stratégies d'approche et de proposer des mesures incitatives. Nous avons ainsi multiplié les interventions auprès des cabinets et d'autres employeurs afin de promouvoir l'importance de nos

titres. À titre de président du conseil d'administration (PCA), j'ai d'ailleurs été invité à prononcer une allocution sur les avantages pour un cabinet d'embaucher un traducteur agréé, au Rendez-vous Montréal 2018 organisé par l'Association de l'industrie de la langue/Language Industry Association (AILIA) en mars 2018.

Les mesures adoptées au cours de l'exercice commencent déjà à porter leurs fruits.

## **Deuxième axe d'intervention :**

### **EMPREINTE SOCIALE – consolider notre présence sur la scène publique, notamment comme référence incontournable en matière de langues**

La promotion de la valeur professionnelle des membres est une préoccupation constante. Tout au long de l'exercice, la présidente-directrice générale (PDG) et moi-même avons profité des tribunes qui nous étaient offertes pour faire connaître et valoriser les trois titres de l'Ordre.

#### **Sur la scène locale**

Le 5 avril 2017, l'Ordre conviait ses membres et des dignitaires à l'Assemblée nationale du Québec pour marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention de ses lettres patentes. Dans la matinée, la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, M<sup>me</sup> Stéphanie Vallée, a fait une déclaration officielle au Salon bleu tout en saluant la PDG et le PCA présents dans les gradins. En fin de journée, M<sup>me</sup> Vallée, M. Thomas J. Mulcair, chef du NPD et président de l'Office des professions du Québec (OPQ) en 1992, M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac, président de l'OPQ, et M<sup>me</sup> Gyslaine Desrosiers, présidente du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), nous faisaient l'honneur de leur présence à un cocktail dînatoire au restaurant Le Parlementaire. Dans mon allocution, je n'ai pas manqué de leur souligner l'importance de donner aux ordres à titre réservé des moyens de mieux protéger le public, notamment par la réserve d'actes.

Comme chaque année, j'ai fait une tournée dans le cadre de la Journée mondiale de la traduction (JMT) pour rencontrer nos membres et la relève des régions ainsi que pour remettre les prix Relève OTTIAQ et Excellence OTTIAQ aux étudiants méritants, à l'occasion de rassemblements tenus à Gatineau, Montréal, Québec et Magog.

Du côté des universités, je suis intervenu dans les classes de Christine York à l'Université Concordia et de Nancy Locke à l'Université de Montréal. Ces rencontres avec les étudiants en traduction, en plus d'être fort plaisantes, sont toujours pour moi l'occasion de faire tomber certains mythes et de démentir certaines légendes urbaines au sujet de l'Ordre. L'Université de Montréal m'a par ailleurs invité à siéger à un comité de révision à titre de « sage » dans un cas de non-reconnaissance des compétences d'un enseignant.

Dans le but d'accroître sans cesse sa visibilité, l'OTTIAQ a mené une campagne de marketing de type SEM (*Search Engine Marketing*) de mars à décembre 2017. Il s'agit de publicités ciblées qui s'affichent dans les résultats du moteur de recherche Google à partir de mots-clés définis par le groupe de travail de la campagne publicitaire. Le SEM a produit plus de 290 000 affichages (impressions), qui se sont traduits par plus de 30 000 clics (soit un taux de 10,6 %; Google considère comme très bien un taux de 1,35 % à 3,40 %), qui eux-mêmes ont donné plus de 4 800 conversions (actions dans le site et le répertoire des membres, pour un taux de 15,8 %). En septembre, l'Ordre a aussi déployé la deuxième phase de la campagne publicitaire. Celle-ci s'est étendue aux rives sud (Quartier DIX30) et nord (Laval) de Montréal ainsi qu'à Québec. Fait à noter, les annonceurs ont bonifié nos affichages pour une valeur supplémentaire de 190 950 \$ à coût nul pour l'Ordre.

Le congrès et le dîner du 25<sup>e</sup> anniversaire ont pris une teinte internationale avec la présence de M. Kevin Quirk, président nouvellement élu de la Fédération internationale des traducteurs (FIT), de M. Luis Alberto González Moreno, président de l'Asociación Cubana de Traductores e Intérpretes (ACTI) avec laquelle nous avons une convention de collaboration, et de M<sup>me</sup> Christine Durban, figure mondialement connue de la traduction. M. González Moreno a profité de notre congrès pour conférer le titre de membre d'honneur de l'ACTI à Anne-Marie De Vos, traductrice agréée, et à votre serviteur en reconnaissance de leur engagement institutionnel et personnel auprès de nos homologues cubains.

### Sur la scène nationale canadienne

Tout au long de l'exercice, la PDG et moi-même avons eu des conversations suivies avec le PDG du BT, M. Stéphan Déry, ainsi qu'avec son vice-président des Services linguistiques, M. Louis-André Lepage. Il s'agissait notamment d'échanges sur le pouvoir structurant du BT pour l'industrie de la traduction et sur son processus d'appel d'offres.

Comme tous les ans depuis 2006, l'Ordre a été commanditaire des Jeux de la traduction, qui se sont tenus à Ottawa cette année. J'y ai livré une allocution dans laquelle j'ai rappelé aux étudiants ce que l'OTTIAQ avait à leur offrir et pourquoi ils devaient rejoindre ses rangs dès que possible.

En avril 2017, l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET), qui regroupe toutes les universités du pays offrant un programme de traduction, a convié l'OTTIAQ à sa réunion annuelle. Cette tradition nous permet de discuter directement avec les responsables des programmes et, souvent, de formuler des suggestions et recommandations.

J'ai également eu des contacts fort cordiaux avec le nouveau président du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC). Je lui ai rappelé que notre porte n'était jamais fermée. Là aussi j'ai dû dissiper des légendes urbaines! Nous avons convenu d'une collaboration et d'une ouverture mutuelle.

### Sur la scène internationale

Comme je l'écrivais dans le *Rapport annuel 2016-2017*, depuis son acceptation comme membre de la FIT, l'Ordre prend son rôle à cœur. Cela a été encore plus vrai cette année. D'abord, à titre de représentant de l'OTTIAQ, j'ai participé aux réunions virtuelles et en présentiel (Washington, D.C.) du Centre régional FIT Amérique du Nord (FIT-NA), présidé par Michel Parent, traducteur agréé, jusqu'en août 2017. En mai 2017, l'Ordre a occupé toute une page de *Translatio*, le journal de la FIT. Pour la JMT, FIT-NA a produit un webinaire sous le thème *Traduction et diversité, l'accès aux langues et les droits humains*. L'Ordre y a dépêché Chantal Gagnon, traductrice agréée et professeure agréée au Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal, pour faire partie d'un panel international animé par M. Bill Rivers, actuel président de FIT-NA.

La PDG et moi-même avons participé au congrès statutaire de la FIT, qui se tenait les 1<sup>er</sup> et 2 août 2017 à Brisbane, en Australie, et était suivi du congrès mondial. Michel Parent faisait également partie de la délégation de l'OTTIAQ (à ses frais) afin qu'il ait droit de parole comme président de FIT-NA. J'étais aussi porteur d'une procuration du CTTIC pour y exercer le droit de vote de ce dernier. Le congrès statutaire, c'est en fait l'assemblée générale triennale des associations membres de la FIT. On y reçoit les rapports du président, du trésorier et de différents comités et on y traite des questions de gouvernance (modification des statuts et règles de procédure, par exemple). C'est au congrès statutaire que sont élus les dix-sept membres du conseil mondial, soutenus par leur association locale. C'est donc avec l'appui du CA de l'OTTIAQ que j'ai présenté ma candidature. J'ai non seulement été élu au conseil par l'assemblée des membres, mais le conseil m'a par la suite élu au bureau (comité exécutif) au poste de secrétaire général pour un mandat se terminant en décembre 2020. Je dois préciser qu'il s'agit d'une fonction entièrement bénévole et qu'elle est à coût presque nul pour l'Ordre. En effet, les dépenses pour deux réunions en présentiel par année sont prévues au budget de la FIT pour chacun des six membres du bureau. Entre août 2017 et mars 2018, j'ai organisé six réunions virtuelles du bureau ainsi que trois réunions en présentiel (Brisbane) et deux réunions virtuelles du conseil mondial. Par ailleurs, l'Ordre avait posé sa candidature pour tenir le congrès statutaire et le congrès mondial de la FIT en 2020. Les trois candidats retenus (Russie, Cuba et Québec) ont fait une présentation sur place à Brisbane. L'OTTIAQ avait au préalable déposé un document de plus de cent pages préparé avec l'aide de Tourisme Montréal et contenant des appuis des premiers ministres canadien et québécois ainsi que du maire de Montréal. Malheureusement, le vote ne nous a pas été favorable. Plusieurs m'ont confié que nous avions la meilleure candidature, mais que le vote avait été plus émotif que raisonné. Ce sont donc nos amis cubains qui organiseront le prochain congrès de la FIT à Varadero en décembre 2020. Leur argument final, et fatal pour nous : la FIT n'a jamais tenu de congrès en Amérique latine; lui accorder celui de 2020 ne serait que rendre justice au continent. L'Ordre avait aussi posé la candidature de son site Web et de *Circuit* pour les prix du meilleur site et de la meilleure publication. Au congrès mondial, l'OTTIAQ s'est vu décerner une mention honorable pour la qualité de son site Web. J'ai donc eu l'honneur de recevoir une plaque et un prix en argent en votre nom.

En janvier 2018, le comité organisateur du XI<sup>e</sup> Colloque international sur la traduction, la terminologie et l'interprétation Cuba-Québec, composé de confrères et de consœurs cubains

ayant à leur tête M. Luis Alberto González Moreno, ainsi que d'Anne-Marie De Vos et de moi-même pour la partie québécoise, diffusait le premier appel à communications pour le colloque qui aura lieu en décembre 2018 à Varadero sous le thème *L'empreinte sociale des traducteurs, terminologues et interprètes (TTI)*.

### Troisième axe d'intervention : ENCADREMENT PROFESSIONNEL – actualiser les mécanismes d'encadrement en fonction de l'évolution de nos professions et du système professionnel

Au cours de l'exercice 2017-2018, j'ai eu l'honneur de présider huit séances ordinaires du CA, dont vous trouverez les principales résolutions dans les pages qui suivent.

J'ai également présidé six séances du comité d'appel, assumé la vice-présidence du comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés et participé aux travaux du comité d'audit, du comité sur la réserve d'actes, du comité du programme du congrès et du groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018.

Notre engagement au CIQ ne s'est pas démenti. Nous n'avons manqué qu'une seule des quatre assemblées des membres au cours de l'exercice, et j'ai continué de siéger au comité d'audit (deux réunions), au comité des enjeux collectifs (trois réunions) et au forum des présidents (trois séances).

Le nouveau *Code des professions* entré en vigueur le 8 juin 2017 a mobilisé beaucoup d'énergie de la part de la PDG, de la secrétaire de l'Ordre et de moi-même, pour que nous en comprenions les tenants et aboutissants. À cet égard, l'OPQ a tenu une rencontre toute la journée du 18 septembre dernier afin de nous faire part de son interprétation des nouvelles dispositions du Code.

Avec la PDG et la secrétaire de l'Ordre, j'ai participé au Colloque des dirigeants, événement bisannuel organisé par le CIQ. Pendant deux jours, des ateliers pratiques animés par des professionnels et axés sur des problématiques propres aux ordres nous permettent d'affiner nos compétences en gouvernance.

En octobre, j'ai participé à la Grande Rencontre sur l'accès aux professions réglementées et à l'emploi pour les professionnels immigrants formés hors Québec, organisée par le gouvernement du Québec et l'OPQ. Six ministres ainsi que le premier ministre ont passé une bonne partie de la journée avec la centaine de participants. C'est dire toute l'importance que le gouvernement accorde à l'intégration des professionnels immigrants.

Afin d'améliorer l'adéquation entre la formation universitaire et les exigences professionnelles de l'Ordre, ce dernier a demandé aux universités de siéger, avec droit de vote, aux comités responsables de la révision ou de la création des programmes de traduction. Sur les sept universités, cinq ont répondu positivement (sans droit de vote, cependant, en raison de leurs règlements intérieurs), une a refusé catégoriquement et une autre n'avait pas encore répondu au moment de la rédaction de ces lignes (six mois plus tard). De son côté, la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal a invité l'Ordre à siéger à son conseil de programme des certificats de traduction I et II pour un nouveau mandat de deux ans.

En ce qui concerne la réserve d'actes, comme vous le lirez dans le Rapport des activités du comité sur la réserve d'actes, les

choses ont pris du retard notamment en raison du débrayage des juristes de l'État et de la réforme du *Code des professions* qui a mobilisé toute l'énergie de l'OPQ. En décembre 2017, j'écrivais au président sortant de l'OPQ pour lui rappeler que notre mémoire avait été déposé depuis une vingtaine de mois et lui faire part de notre pleine collaboration afin d'accélérer les choses. La réponse est venue en janvier de la directrice de la recherche et de l'analyse qui expliquait que l'OPQ vivait une période de transition à la suite de la nomination de nouveaux titulaires à la présidence et à la vice-présidence et que nous aurions des nouvelles une fois cette transition terminée. En mars, après une réunion du CIQ à laquelle avait été conviée la nouvelle présidente de l'OPQ, M<sup>me</sup> Diane Legault, j'ai confié à cette dernière que j'avais reçu mandat de mon CA de « harceler » les dirigeants de l'OPQ afin que les choses bougent. J'ai aussi passé le message à la directrice de la recherche et de l'analyse, qui accompagnait la présidente. Dix jours plus tard, je recevais une lettre de M<sup>me</sup> Legault m'indiquant qu'elle avait mandaté la Direction de la recherche et de l'analyse pour réactiver notre dossier et qu'elle serait tenue au courant par celle-ci de l'évolution des travaux. Espérons que nous aurons de bonnes nouvelles à annoncer d'ici la fin du présent plan stratégique !

Les deux dossiers juridiques litigieux – soit la requête en injonction et en dommages-intérêts déposée par l'OTTIAQ contre Joshua Bennett Wallace, traducteur agréé, et la demande reconventionnelle de ce dernier contre l'Ordre *et al.*, ainsi que l'instance introduite par Alfonso Andrade-Franco, traducteur agréé, contre Murielle Arsenault, traductrice agréée, en sa qualité de syndique adjointe, et contre l'Ordre – suivent leur cours. Dans l'affaire Andrade-Franco, la Cour supérieure a rejeté la requête introductive d'instance, et le demandeur a porté le jugement en appel.

Du côté des finances, l'Ordre s'est employé, comme toujours, à assurer une gestion très prudente de ses ressources et à faire en sorte que la présentation de ses états financiers soit la plus transparente possible. Pour l'exercice 2017-2018, nous avons dégagé un léger excédent d'environ 12 500 \$.

### Remerciements

En terminant, qu'il me soit permis de remercier l'ensemble des membres de l'Ordre pour leur soutien et leur confiance. N'oubliez jamais que vous êtes les ambassadeurs de vos professions. Soyez-en fiers !

Je remercie les membres du CA pour leur appui, leur fidélité, leur franchise et leur perspicacité.

Merci à Marsida, Lynda, Bénédicte, Joanne, Émilie, Hélène et Diane pour votre dévouement en cette année au cours de laquelle vous avez accompli bien plus que vos tâches habituelles.

Merci enfin à nos précieux bénévoles. Vous êtes essentiels au fonctionnement de votre Ordre. Non seulement lui rendez-vous des services inestimables, mais vous le faites dans la bonne humeur et le détachement matériel. En effet, l'Ordre ne pourrait tout simplement pas payer ces services sans une augmentation considérable de la cotisation annuelle. Les membres de l'OTTIAQ vous doivent une fière chandelle.

Le président du conseil d'administration,

**Réal Paquette**, traducteur agréé

# Rapport des activités du conseil d'administration

## Président

Nom	Réal Paquette, traducteur agréé
Région	Montréal
Secteur d'activité professionnelle	Traduction
Mode d'élection	Suffrage des administrateurs
Date d'entrée en fonction	2017-06-22
Rémunération du président	27 500 \$ (annuellement)

## Administrateurs

NOM	ÉLU	NOMMÉ	RÉGION	SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	X		Outaouais	Traduction	2017-06-22
Ghislaine Brosseau		X			2017-06-22
Maria Duarte, traductrice agréée	X		Montréal	Traduction	2016-06-20
Claude Dutil		X			2016-06-20
Shirley Fortier, traductrice agréée	X		Montréal	Traduction	2016-06-20
Meaghan Girard, traductrice agréée	X		Montréal	Traduction	2017-06-22
Grant Hamilton, traducteur agréé	X		Capitale-Nationale	Traduction	2017-06-22
Lauren Michaels, interprète agréée	X		Territoire du Québec	Interprétation	2016-10-19
Hélène Michon, terminologue agréée	X		Territoire du Québec	Terminologie	2017-06-22
Marie Poitras		X			2017-06-22

## Rémunération des administrateurs élus

Une rétribution est versée à chaque administrateur élu pour sa présence à une réunion ordinaire ou extraordinaire du conseil d'administration.

Rétribution par réunion de 3,5 heures ou moins	100 \$
Rétribution par réunion de plus de 3,5 heures	200 \$

## Réunions

Ordinaires	8
Extraordinaires	0

### Code d'éthique du conseil d'administration de l'Ordre

Aucune contravention au code d'éthique n'a été constatée au cours de l'exercice.

### Liste des employés de l'Ordre

NOM	FONCTION
Bénédicte Assogba	Coordonnatrice à l'agrément
Émilie Bachelier	Responsable des communications (depuis le 12 février 2018)
Sophia Bekkoucha	Directrice – Communications et service à la clientèle (jusqu'au 31 octobre 2017)
Sofia Bulota	Chargée de projets – Communications (jusqu'au 6 avril 2017)
Diane Cousineau, traductrice agréée	Présidente-directrice générale
Hélène Gauthier	Directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Lynda Godin	Adjointe aux affaires professionnelles
Marsida Nurka	Adjointe aux communications
Joanne Trudel	Adjointe administrative

Rémunération de la présidente-directrice générale	117 000 \$
Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où il sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière visée par les présentes données	2018-06-18

### Résolutions adoptées

- Adoption du plan d'action 2017-2020 et du plan d'action 2017-2018.
- Adoption des prévisions budgétaires 2017-2018.
- Adoption de la *Politique sur la délégation des pouvoirs de dépense et de signature et sur les appels d'offres*.
- Proposition de la candidature de Réal Paquette au conseil de la FIT pour un mandat de trois ans;  
Et décision d'assumer les frais de déplacement et d'hébergement de Réal Paquette, s'il est élu, pour sa participation aux réunions annuelles du conseil de la FIT.
- Entérinement des radiations pour non-paiement de la cotisation.
- Adoption du projet d'ordre du jour modifié de l'assemblée générale annuelle.
- Nomination de Meaghan Girard, traductrice agréée, comme membre du comité du programme du congrès pour un mandat se terminant le 31 mars 2019.
- Adoption de la *Politique relative au comité de rédaction et à la publication du magazine Circuit*.
- Adoption d'une version révisée de la *Politique sur les prix et distinctions décernés par l'Ordre*.
- Mandat donné au président du conseil d'administration d'informer la présidente-directrice générale des résultats de son évaluation.
- Décision de considérer la période d'essai de six mois de la présidente-directrice générale comme étant suffisante et terminée à ce jour et de considérer l'emploi de la présidente-directrice générale comme étant permanent. Mandat donné au président du conseil d'administration d'informer la présidente-directrice générale de la présente décision.
- Adoption des profils et compétences des membres des comités, des groupes de travail et d'autres fonctions, et mandat donné à la directrice – Affaires professionnelles de proposer un profil pour le conseil d'arbitrage des comptes.

- Adoption des résultats financiers 2016-2017 et présentation à l'assemblée générale annuelle des membres, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de désigner Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des comptes de l'Ordre de l'exercice 2017-2018, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.
- Acceptation des recommandations de la présidente-directrice générale et recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'approuver les cotisations suivantes, fixées par le conseil d'administration :
  - cotisation annuelle 2018-2019 des membres ordinaires établie à 450 \$;
  - cotisation annuelle 2018-2019 des membres de moins de 30 ans établie à 165 \$ pour les deux premières années de cotisation complètes;
  - cotisation annuelle 2018-2019 des membres âgés de 65 ans et plus établie à 180 \$.
- Acceptation de la recommandation du conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers et recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'approuver la cotisation spéciale 2018-2019 pour le Programme d'aide aux langagiers fixée par le conseil d'administration à 20 \$.
- Abolition de la composition actuelle du comité de recrutement et adoption du mandat suivant du comité de recrutement pour 2017-2018 :
  - identifier des cabinets pour le recrutement des salariés;
  - élaborer des stratégies d'approche;
  - proposer des mesures incitatives;Et  
Nomination de la directrice – Affaires professionnelles comme personne-ressource en lien avec la permanence;  
Et  
Décision de faire paraître une annonce dans *L'antenne express* pour recruter des membres en vue de nominations par le conseil d'administration en septembre 2017.
- Création du comité des jeunes, comité spécial du conseil d'administration, et adoption du mandat suivant :
  - explorer les intérêts des générations Y et C afin de susciter l'intérêt des étudiants et des jeunes diplômés pour l'OTTIAQ (en continu);
  - conseiller le conseil d'administration en cette matière (en continu);
  - proposer au conseil d'administration un plan d'action pour rajeunir l'image de l'Ordre (2018-2019);Et  
Décision de fixer l'âge maximum des membres du comité à 35 ans;  
Et  
Nomination de la présidente-directrice générale comme personne-ressource en lien avec la permanence et du président du conseil d'administration comme personne-ressource en lien avec le conseil d'administration;  
Et  
Décision de déterminer la composition suivante pour le comité :  
Idéalement, le comité est minimalement composé :
  - d'un étudiant inscrit par université dont le diplôme est reconnu par l'Ordre et est en vigueur;
  - d'un traducteur ayant moins de cinq ans de pratique par région électorale (membre, candidat à l'exercice ou aspirant);
  - d'un terminologue ayant moins de cinq ans de pratique (membre, candidat à l'exercice ou aspirant);
  - d'un interprète ayant moins de cinq ans de pratique (membre, candidat à l'exercice ou aspirant);Et  
Mandat donné au président du conseil d'administration de s'occuper du recrutement;  
Et  
Décision de nommer les membres et un responsable du Comité dès que possible à l'automne 2017.
- Décision de poursuivre la démarche d'obtention de marques officielles pour les titres de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé ainsi que pour leurs équivalents anglais.
- Adoption du programme de surveillance générale pour l'exercice 2017-2018.

- Remise du prix du Bénévolat – Claire-Stein à Ho-Thuy Vo, traductrice agréée, terminologue agréée.
- Désignation d'Eveline Chiasson, traductrice agréée, d'Éric Léonard, traducteur agréé, et de Mathieu Gautier, traducteur agréé, comme scrutateurs et de Sylvain Beauchamp, traducteur agréé, comme scrutateur suppléant, pour l'élection 2017 des administrateurs de l'Ordre.
- Maintien de la rémunération annuelle du président du conseil d'administration à 27 500 \$ pour le mandat 2017-2019.
- Nomination de Réal Paquette, traducteur agréé (président), de Grant Hamilton, traducteur agréé (vice-président), de Shirley Fortier, traductrice agréée (vice-présidente), de Donald Barabé, traducteur agréé (administrateur élu), et de Claude Dutil (administrateur nommé) au comité d'appel pour un mandat d'un an.
- Nomination de Sébastien St-François, traducteur agréé, et de François Lauzon, traducteur agréé, comme membres du comité des ressources humaines.
- Nomination de Ghislaine Brosseau, administratrice nommée, comme membre du comité sur la réserve d'actes.
- Nomination de Marie Poitras, administratrice nommée, comme membre du comité de révision.
- Décision d'assumer les frais de déplacement et d'hébergement de Réal Paquette pour une réunion physique par année du conseil mondial de la FIT, comme il appert à la résolution du conseil d'administration du 19 avril 2017, et d'assumer les frais de déplacement et d'hébergement de Réal Paquette pour une réunion physique par année du bureau de la FIT si ces frais n'étaient pas couverts par la FIT.
- Nomination de Meaghan Girard, traductrice agréée (administratrice élue), et de Catherine Zekri, traductrice agréée, comme membres du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat se terminant le 31 mars 2019.
- Adoption d'une version révisée de la *Politique sur la constitution et le fonctionnement des comités non réglementaires de l'Ordre*.
- Adoption du profil d'un membre du conseil d'arbitrage des comptes.
- Nomination d'Anne-Marie De Vos, traductrice agréée, comme membre du conseil d'arbitrage des comptes pour un mandat se terminant le 31 mars 2019.
- Confirmation de la résolution prise par courriel le 5 juin 2017 de nommer Diane Cousineau, présidente-directrice générale, comme secrétaire adjointe de l'Ordre en remplacement de la secrétaire de l'Ordre en cas d'empêchement de cette dernière pour les élections.
- Nomination de Réal Paquette, traducteur agréé, et d'Anne-Marie De Vos, traductrice agréée, comme représentants de l'OTTIAQ au comité organisateur du XIe Colloque international sur la traduction, la terminologie et l'interprétation Cuba-Québec.
- Remise du prix Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière 2017 à Nathalie Cartier, traductrice agréée, terminologue agréée.
- Nomination d'Anne-Marie De Vos, traductrice agréée, comme membre d'honneur 2017.
- Remise du prix Relève OTTIAQ aux étudiants suivants :
  - Denise Latreille, Université de Sherbrooke
  - Sophie Boivin-Joannette, Université de Montréal
  - Élianne Gauthier, Université du Québec en Outaouais
  - Emma Roy, Université Concordia
  - Julie Ouellet-Courtois, Université Laval
  - Catherine Cournoyer, Université du Québec à Trois-Rivières;
- Et du prix Excellence OTTIAQ aux étudiants suivants :
  - Cristelle Gauthier, Université de Sherbrooke
  - Stefi Jutras, Université de Montréal
  - Laurent Aussant, Université du Québec en Outaouais
  - Simon Gingras-Duchesne, Université Concordia
  - Cynthia Moreau-Maltais, Université Laval
  - Joëlle Fontaine-Gariépy, Université du Québec à Trois-Rivières
- Traitement de demandes de reprise d'exercice.

- Décision de demander une opinion juridique sur l'éligibilité du président du conseil d'administration et d'autres administrateurs visés, s'il en est, eu égard au *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et aux nouvelles dispositions du *Code des professions*; Et que l'opinion juridique porte notamment sur les articles 35, 38, 40 et 151 de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*.

- Nomination de Sébastien St-François, traducteur agréé, comme membre du comité de recrutement pour un mandat se terminant le 31 mars 2019.

- Décision de compléter le mandat du comité d'audit comme suit : Les membres indépendants du comité d'audit peuvent demander une rencontre à huis clos avec l'auditeur externe.

- Décision de considérer que le président du conseil d'administration peut valablement demeurer administrateur de la FIT puisque la situation ne contrevient pas aux articles 66.1 et 76 du Code des professions.

- Décision de ne pas abolir ni réduire les coûts du programme de mentorat;

Et

De mandater la présidente-directrice générale de conclure une entente avec le Bureau de la traduction afin que les candidats qui souhaitent effectuer le programme de mentorat bénéficient du corpus de ce dernier au besoin;

De mandater le comité de recrutement pour créer des situations fictives pour couvrir les activités du programme qui demandent l'évaluation de la relation professionnel-client;

D'entamer des démarches auprès des universités pour intégrer le programme de mentorat dans leur curriculum;

D'effectuer une plus grande promotion du programme de mentorat auprès des parties prenantes (universités, étudiants, membres de l'Ordre, employeurs, etc.).

- Nomination de Betty Cohen, traductrice agréée, comme membre du comité des ressources humaines pour un mandat se terminant le 31 mars 2019.

- Modification du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 2017 pour y ajouter la mention suivante au point 152.5 :

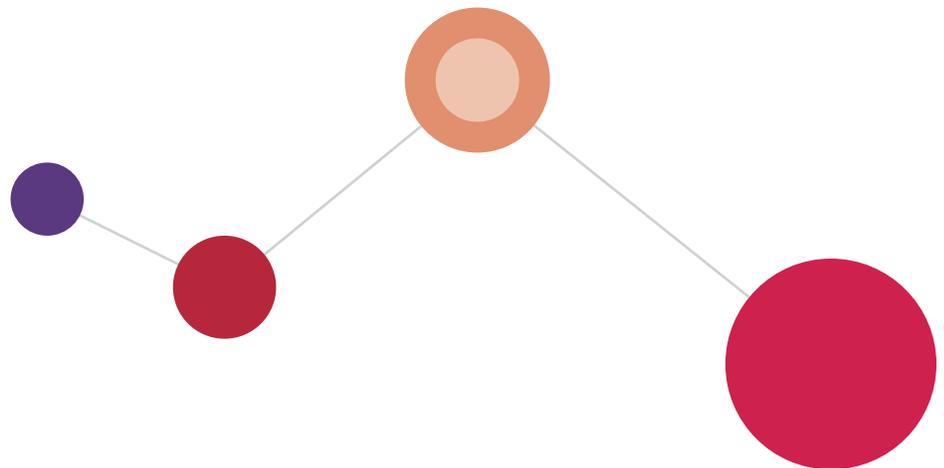
« Il est à noter que depuis le 8 juin 2017, les administrateurs nommés peuvent également voter pour l'élection du président et des vice-présidents. »

- Modification de l'article 14 de la Résolution sur des éléments de gouvernance de l'Ordre non prévus au *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* pour supprimer le mot « élus » et ajouter à la fin de l'article [...], « conformément aux dispositions du Code des professions en vigueur depuis le 8 juin 2017 »;

Et modification de l'article 20 de la Résolution sur des éléments de gouvernance de l'Ordre non prévus au *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* pour le remplacer par le texte qui suit :

« Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. L'assemblée générale est souveraine sur la question de la nomination des auditeurs uniquement, conformément aux dispositions du *Code des professions* en vigueur depuis le 8 juin 2017. Un vote de l'assemblée générale sur toute autre question est de nature indicative seulement. »

- Création de la catégorie « Nouveau diplômé » avec tarif progressif, soit 25 % du tarif ordinaire la première année, 50 % du tarif ordinaire la deuxième année et 75 % du tarif ordinaire la troisième année;
  - Abolition de la catégorie « Jeune membre »;
  - Création de la catégorie « Membre n'exerçant plus » à 25 % du tarif ordinaire destinée aux membres de 55 ans et plus qui s'engagent à ne plus exercer.
- 
- Décision de réserver la catégorie « Nouveau diplômé » à un membre qui détient un diplôme reconnu seulement, qui s'inscrit au programme de mentorat dans les six mois de l'obtention de son diplôme et qui s'inscrit au tableau de l'Ordre dans les quatre mois suivant la réussite de son programme de mentorat.
- 
- Nomination de Grant Hamilton, traducteur agréé, comme membre du comité du programme du congrès pour un mandat se terminant le 31 mars 2019.
- 
- Décision de mettre fin, en date du 24 janvier 2018, au mandat d'un membre du comité du programme du congrès.
- 
- Nomination de Stéphanie Leclerc, traductrice agréée, comme membre du comité d'audit pour un mandat se terminant le 31 mars 2019.
- 
- Décision d'élire le président au suffrage des administrateurs.
- 
- Adoption du projet d'ordre du jour de l'assemblée générale 2018.
- 
- Nomination de Ghislaine Brosseau, administratrice nommée, comme approbatrice des textes électoraux.
- 
- Adoption d'un serment de discrétion et décision de faire prêter serment à toutes les employées de l'Ordre dans les plus brefs délais, à tous les administrateurs lors de la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale de juin 2018 et à tous les membres des comités de l'Ordre dès leur nomination ou renouvellement de mandat.





**Donald Barabé**  
Traducteur agréé, responsable  
du comité sur la réserve d'actes

# Rapport des activités du comité sur la réserve d'actes

## Liste des membres

NOM	FONCTION
<b>Donald Barabé</b> , traducteur agréé	Responsable
<b>Ghislaine Brosseau</b> , travailleuse sociale, administratrice nommée	Membre (depuis le 22 juin 2017)
<b>Betty Cohen</b> , traductrice agréée	Membre
<b>Diane Cousineau</b> , traductrice agréée, MBA	Membre
<b>Gilles Rondeau</b> , administrateur nommé	Membre (jusqu'au 22 juin 2017)

En mars 2016, l'OTTIAQ a présenté à l'Office des professions du Québec (OPQ) un mémoire pour demander la modernisation des champs d'exercice des traducteurs, terminologues et interprètes agréés ainsi que la réserve d'actes professionnels aux traducteurs agréés. À la demande expresse de l'Office, la diffusion de ce mémoire aux membres de l'Ordre est sous embargo.

Dans son mémoire, l'Ordre s'est appliqué à démontrer, d'une part, que les changements survenus dans le monde et au Québec depuis la création de l'OTTIAQ en 1992 nécessitent une modernisation des champs d'exercice des trois professions régies par l'Ordre et, d'autre part, que la traduction erronée et la certification d'une traduction erronée de certains documents peuvent entraîner un préjudice grave ou irréversible et que les traducteurs agréés, conformément à leur obligation de protection du public, possèdent les connaissances, compétences et habiletés spécialisées permettant d'éviter ce genre de préjudice.

En avril 2017, l'Ordre a soumis à l'Office un complément d'information à son mémoire. Au même moment, l'Office lui transmettait une demande de précisions sur la modernisation demandée des champs d'exercice et sur les actes que l'Ordre veut faire réserver aux traducteurs agréés. L'OTTIAQ a transmis sa réponse à la demande de précisions de l'OPQ en juin 2017.

Il importe de souligner que les démarches de réserve d'actes professionnels sont notoirement longues. En l'occurrence, elles ont été ralenties par un débrayage prolongé des juristes de l'État, par une réforme majeure du *Code des professions* et par un changement de garde à la tête de l'OPQ, une nouvelle présidente et un nouveau vice-président ayant été nommés en décembre dernier.

En février 2018, le président du conseil d'administration de l'OTTIAQ a demandé une rencontre avec son homologue de l'Office. Au moment d'écrire ces lignes, la rencontre n'avait pas encore eu lieu.

À l'assemblée générale de juin 2018, nous espérons pouvoir vous donner un compte rendu de la réunion entre l'Office et l'Ordre.

Le responsable du comité sur la réserve d'actes,  
**Donald Barabé**, traducteur agréé



**Diane Cousineau**  
Traductrice agréée, MBA,  
présidente-directrice générale

# Rapport de la présidente- directrice générale

**L'exercice 2017-2018 marquait ma première année complète comme présidente-directrice générale de l'Ordre. C'est bien en selle que j'ai piloté l'élaboration et l'exécution du plan d'action 2017-2018 approuvé par le conseil d'administration (CA) à la suite du nouveau plan stratégique qu'il a adopté pour 2017-2020.**

**En plus de se concentrer sur ce plan d'action axé notamment sur le recrutement, l'équipe de la permanence a organisé les festivités du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre qui ont pris fin en décembre 2017. On trouvera dans ces lignes les principales réalisations de l'équipe.**

## Base de données

L'Ordre a terminé le remplacement de sa base de données juste à temps pour le renouvellement des cotisations 2018-2019. Les modules de formation continue et d'événements sont aussi en ligne et les modules d'admission et d'inspection professionnelle suivront au printemps 2018.

## Agrément

Le comité de l'agrément a abattu beaucoup de travail encore cette année en traitant plus de cent dossiers. Il s'était fixé un délai de six mois par traitement de dossier et il a atteint cet objectif.

Dans son plan d'action annuel, l'Ordre s'était également donné comme mandat d'améliorer les perceptions à l'égard de l'agrément et de la réglementation. Son site Web affiche maintenant une version simplifiée de l'agrément, et des articles sur la réglementation ont été publiés dans *L'antenne express*.

Les rencontres pour la présentation de l'agrément dans les cabinets se sont poursuivies et ont commencé à porter leurs fruits. En effet, l'Ordre a reçu des dossiers d'agrément de ces derniers et une dizaine de mentorats y sont en cours. On a dressé une nouvelle liste de cabinets avec lesquels la coordonnatrice à l'agrément communiquera dans les mois à venir.

## Mentorat et adhésion à l'Ordre

Soucieux d'amener dans ses rangs les jeunes qui embrassent l'une de nos trois professions, l'OTTIAQ a redoublé d'efforts pour faciliter leur adhésion. La directrice – Affaires professionnelles a rédigé des fiches de synthèse à l'intention du CA afin qu'il puisse mener une réflexion sur le mentorat et sur les catégories de cotisation.

C'est aussi dans cette optique que j'ai signé un protocole d'entente avec M. Stéphan Déry, PDG du Bureau de la traduction (BT), afin que les diplômés des programmes universitaires reconnus par l'Ordre aient accès à un corpus de textes fourni par le BT. Ce corpus, qui comptera dans un premier temps quelque sept millions de mots, permettra aux diplômés de participer pleinement au programme de mentorat même s'ils ne sont pas en situation de travail. Ce mentorat sera également d'une durée de six mois. Dès qu'ils l'auront réussi, ils pourront présenter une demande d'agrément. L'Ordre a lancé une attrayante campagne publicitaire pour faire connaître les nouvelles modalités du programme de mentorat aux cohortes de finissants du printemps 2018 et des années antérieures.

Les nouvelles catégories de cotisation, quant à elles, seront présentées aux membres à l'assemblée générale annuelle.

## Communications

Avec le départ de nos ressources en communications en cours d'année, certaines tâches ont été réalisées par les membres de la permanence et moi-même, et certaines autres ont été imparties. La réattribution des tâches au sein de la permanence a permis à notre réceptionniste-secrétaire d'afficher des compétences jusque-là inexploitées et d'accéder au poste d'adjointe aux communications tout en conservant les tâches dont elle s'acquittait déjà.

Ce remaniement a mené à l'embauche d'une responsable des communications qui est entrée en fonction au début de février. Certaines tâches du secteur des communications continueront néanmoins d'être imparties puisque la permanence compte désormais sept membres au lieu de huit.

Malgré le manque de ressources internes auquel la permanence a fait face cette année, nous avons continué d'enrichir

le contenu de l'infolettre hebdomadaire, *L'antenne express*. Les rapports de performance témoignent de l'intérêt accru des membres pour cet outil. Le magazine *Circuit*, qui présente un aperçu des pratiques, des techniques et de la recherche dans le secteur des professions langagières, continue d'être publié trimestriellement. Il jouit d'un lectorat fidèle aussi bien au Québec que dans les autres provinces canadiennes et dans le monde entier.

L'Ordre a aussi entrepris de renforcer sa présence dans les médias sociaux, notamment sur LinkedIn et Twitter, afin d'augmenter sa notoriété auprès des jeunes membres. Toujours dans cette optique, une stratégie de contenu pour tous les médias sociaux, y compris Facebook, est à l'étude.

### Rayonnement et relations publiques

Lorsque le CA a pris la décision d'enrichir les fonctions de la direction générale en lui ajoutant celle de la présidence, l'un de ses objectifs était d'accroître le rayonnement de l'Ordre au sein du milieu langagier et du grand public. C'est dans ce but que j'ai resserré les liens de l'Ordre avec le BT, notamment en participant aux entrevues de sélection pour la nomination d'un directeur principal de la qualité relevant du PDG du Bureau. Ce faisant, l'Ordre reconnaît les efforts déployés par le BT pour mieux protéger le public en renforçant les professions langagières et en développant l'industrie canadienne de la traduction.

Dans ce même but, j'ai aussi été présente sur la scène nationale en participant aux réunions d'associations langagières comme l'AILIA, le CLEF et l'ACGL afin de faire valoir la protection du public et de collaborer avec ces dernières en vue de l'essor de la profession au Québec et au Canada.

J'ai de plus participé aux rencontres du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) qui agit à titre de voix collective des ordres sur des dossiers d'intérêt commun. J'ai aussi siégé à des comités formés pour discuter de pratiques exemplaires et trouver des solutions à des préoccupations communes. Le forum des DG et le comité de codéveloppement en sont des exemples. J'ai en outre été présente aux Jeux de la traduction qui ont eu lieu à Ottawa cette année; j'ai donné une allocution aux employeurs et aux étudiants invités par l'ACGL; je me suis adressée aux finissants de premier cycle en traduction de l'Université Concordia et aux étudiants de la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal. Par ailleurs, j'ai participé activement aux activités de la Chambre de Commerce de Montréal et participerai prochainement à celles de l'Association des MBA du Québec (AMBAQ).

Sur la scène internationale, j'ai pris part au congrès de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) qui a eu lieu à Brisbane en août dernier. J'ai noté que les questions langagières, relativement semblables sur tous les continents, soulevaient les mêmes passions et les mêmes inquiétudes. J'ai été à même de constater que l'OTTIAQ fait l'envie de plusieurs pays étrangers par la place qu'il a réussi à se tailler sur le plan de la reconnaissance professionnelle. Il est en tête de peloton et sert de référence à l'échelle mondiale. La nomination de notre président du conseil d'administration au poste de secrétaire général de la FIT en témoigne avec éloquence.

### Célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre

En plus des festivités organisées à l'Assemblée nationale pour souligner les 25 années d'existence de l'Ordre, plusieurs autres activités ont été teintées des célébrations de son 25<sup>e</sup> anniversaire. Citons notamment « Le Duel des mots » organisé par le comité des interprètes agréés. Les participants se sont d'abord réunis en après-midi pour jouer à des jeux de société dans une ambiance décontractée. En soirée, ils ont assisté à un cocktail de réseautage qui leur a permis de faire la connaissance d'interprètes. La soirée s'est terminée avec la projection du film *Les interprètes : perspective historique*.

La Journée mondiale de la traduction en Estrie a réuni, à l'Espace culturel de Magog, quelque 60 langagiers professionnels et étudiants. Les 25 ans de l'Ordre ont résonné au rythme d'un trio de jazz dont les musiciens ont créé un esprit de fête des plus enivrants. S'est ensuivi le clou de la soirée, une prestation de David Goudreault, slameur, poète, romancier, travailleur social et animateur.

À l'occasion de son congrès annuel, l'OTTIAQ a aussi souligné en grand son 25<sup>e</sup> anniversaire en invitant des conférenciers venus de Norvège, de Cuba et de France. Il a tenu, en fin de journée, un gala au cours duquel un dîner gastronomique a été servi aux convives pendant une prestation envoûtante de Mystica Circus qui a présenté des numéros de percussion, de musique et de danse.

La Cérémonie de remise des permis de port de titre a aussi été marquée par les célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire. Les nouveaux membres ont en effet eu droit à des témoignages inspirants de conférenciers qui ont retracé les 25 ans de l'Ordre. À l'AGA, un gâteau d'anniversaire a été servi à tous les participants.

Le comité des terminologues agréés, pour sa part, a été particulièrement actif cette année. En plus d'organiser une rencontre de réseautage avec des non-membres intéressés à la terminologie, il a tenu en mai un cocktail dînatoire pour célébrer les 25 ans de l'OTTIAQ. Cet événement particulièrement chaleureux a réuni des membres et des étudiants qui ont pris ou repris contact avec les pionniers de la profession. De plus, le comité a produit un numéro thématique de *Circuit* sur la terminologie. Par ailleurs, la responsable du Comité, Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée, a représenté les terminologues à deux rencontres tenues à Gatineau, soit au Bureau de la traduction en août et à l'AILIA en septembre. Et enfin, au congrès, les terminologues ont réalisé une première en tenant un kiosque intitulé « Espace Termino », dont le succès a été retentissant.

## Piliers de l'Ordre

Je ne saurais passer sous silence l'apport inestimable de nos bénévoles qui se réunissent régulièrement tout au long de l'année pour faire avancer les dossiers de l'Ordre. En tant que représentante de la permanence au sein des comités relevant du CA, je peux affirmer que les membres de ces comités et des autres où siègent aussi des employées de la permanence, ne ménagent ni leur peine ni leur énergie pour nous épauler. Ils ont été particulièrement actifs cette année au cours des événements et des festivités de l'Ordre. C'est avec un plaisir non dissimulé et toujours renouvelé que nous les comptons dans nos rangs et bénéficions de leur dévouement et de leur générosité. Nous leur en sommes très reconnaissants.

J'aimerais aussi souligner l'envergure des défis que les employées de la permanence ont relevés cette année. Le manque d'effectifs et les festivités du 25<sup>e</sup> anniversaire sont venus exacerber la pression exercée sur leurs tâches et toutes m'ont offert, malgré tout, un appui de tous les instants. Je les en remercie très chaleureusement.

Je saisis enfin cette occasion de remercier le président du conseil d'administration et les administrateurs pour leur appui et leur confiance.

La présidente-directrice générale,  
**Diane Cousineau**, traductrice agréée, MBA



# Rapport des activités relatives à l'accès à l'information

<b>Nombre de demandes d'accès</b>	0
Traitées dans les 20 jours	s. o.
Traitées dans les 30 jours	s. o.
<b>Nature des demandes d'accès</b>	s. o.
<b>Nombre de demandes refusées</b>	0
<b>Nombre de demandes acceptées</b>	0
<b>Nombre de demandes partiellement acceptées ou partiellement refusées</b>	0
<b>Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables</b>	0
<b>Nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec</b>	0
<b>Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, réalisées au sein de l'ordre professionnel</b>	s. o.

# Rapport des activités du

## comité de la formation

### des traducteurs, terminologues et interprètes agréés

#### Liste des membres

NOM	FONCTION ET PROVENANCE
<b>Johanne Boucher</b> , traductrice agréée	Présidente, membre de l'Ordre
<b>Réal Paquette</b> , traducteur agréé	Vice-président, membre de l'Ordre
<b>Catherine Leclerc</b>	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
<b>Jesus Jimenez-Orte</b>	Membre, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (jusqu'au 10 octobre 2017)
<b>Simon Laverdière</b>	Membre, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (depuis le 11 octobre 2017)
<b>Egan Valentine</b> , traducteur agréé	Membre, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Nombre de réunions	2

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017-2018. Conformément au plan d'action 2017-2018 de l'Ordre et afin d'améliorer l'adéquation entre la formation universitaire et les exigences professionnelles de l'Ordre, le Comité a rédigé une lettre à l'intention des universités dont les programmes sont reconnus par l'Ordre pour demander que ce dernier participe à la révision et à la création des programmes de traduction, de terminologie et d'interprétation. La lettre a été transmise aux responsables des sept départements concernés en janvier 2018. Au 31 mars, l'Ordre avait reçu quatre réponses.

Le Comité a également analysé le diplôme d'études supérieures spécialisé en traduction de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que divers cours offerts à la TÉLUQ et a fait la mise à jour annuelle des cours des programmes reconnus ou jugés équivalents par l'Ordre.

#### Conclusions du rapport de ses constatations et conclusions de ses avis

	NOMBRE
Conclusions du rapport de ses constatations	0
Conclusions de ses avis	0



**Maria Duarte**

Traductrice agréée, responsable  
du comité de l'agrément

# Rapport des activités du comité de l'agrément

## Liste des membres

NOM	FONCTION
<b>Maria Duarte</b> , traductrice agréée	Responsable
<b>Christine Daguerre-Massieu</b> , interprète agréée	Membre
<b>Julie Gervais</b> , traductrice agréée	Membre
<b>Pierre Lacoste</b> , interprète agréé	Membre
<b>Rossella Melfi</b> , traductrice agréée	Membre
<b>Samir Moukal</b> , traducteur agréé	Membre
<b>Ho-Thuy Vo</b> , traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
<b>Nombre de réunions</b>	9

Le comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaison de langues.

Le comité de l'agrément s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice. Il a étudié 134 dossiers, dont 133 demandes d'agrément et une demande d'ajout de combinaison de langues. Parmi les dossiers étudiés, certains provenaient de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de l'Afrique.

La responsable du comité de l'agrément,  
**Maria Duarte**, traductrice agréée

# Rapport des activités du comité d'appel

## Liste des membres

NOM	FONCTION
Donald Barabé, traducteur agréé	Membre
François Bellemare, traducteur agréé	Membre (jusqu'au 22 juin 2017)
Claude Dutil	Membre
Shirley Fortier, traductrice agréée	Membre
Hélène Gauthier	Secrétaire
Grant Hamilton, traducteur agréé	Membre (depuis le 22 juin 2017)
Réal Paquette, traducteur agréé	Président

Nombre de réunions	6
--------------------	---

Le comité d'appel se compose du président et des deux vice-présidents du conseil d'administration de l'Ordre, d'un administrateur élu et d'un administrateur nommé. Le mandat du Comité est d'entendre les personnes qui contestent le refus de leur demande d'agrément ou de leur demande de congé de cotisation et de statuer sur chaque cas. Le comité d'appel s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2017-2018. Il a décidé de maintenir la décision du comité de l'agrément concernant le refus d'un agrément dans quatre dossiers et le refus d'un ajout de combinaison de langues dans un dossier. Il a toutefois infirmé la décision du comité de l'agrément dans deux dossiers d'ajout de combinaison de langues. Dans tous les cas de refus, il a maintenu les décisions du comité de l'agrément quant aux formations, aux cours et au programme de mentorat à réussir avant de présenter une nouvelle demande, sauf dans un cas où il n'a recommandé que la réussite du programme de mentorat et non les cours prescrits.

# Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2017-2018.

**Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Québec	43	40	1	13
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE	
CANADA	Québec	0	0	0	0
	Ontario	10	6	0	5
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	10	6	0	5
UE	France	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	3	2	0	1
AILLEURS	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	8	3	4	1
	Total hors du Canada	11	5	4	1

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA	Québec	50	35	5	16
	Ontario	0	0	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	1	1	0	0
	<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
UE	France	3	0	0	3
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	15	4	7	5
	<b>Total hors du Canada</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités**

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA <small>(règlement pris en vertu de l'art. 94 q du Code des professions)</small>	Ontario	1	1	0	0
	Provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	<b>Total hors du Québec, mais au Canada</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
UE <small>(règlement pris en vertu de l'art. 93 c2) du Code des professions)</small>	France	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	0	0	0	0
	<b>Total hors du Canada</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

	NOMBRE
Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	93
Candidats ayant amorcé le processus	44

### Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

# Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2017-2018.

## Demandes de délivrance

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	26	14	9	6
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

# Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Note : Certaines demandes reçues au cours d'exercices précédents ont été acceptées ou refusées en 2017-2018.

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	10	6	0	5
hors du Canada	11	5	4	2

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	10
---	----

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, MAIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	1	1	0	0	0
hors du Canada	18	4	8	0	8

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	1
Examen	0	2
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
<b>Autres</b>		
Cours et échantillons	0	4
Expérience professionnelle, cours et échantillons	0	1

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

S. O.

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	5
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Toutefois, ce règlement fixe les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

# Rapport des activités relatives à la garantie contre la **responsabilité professionnelle**

## Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat de régime collectif	1 611	1 000 000 \$	1 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions* imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

## Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	120	1 000 000 \$	1 000 000 \$

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

# Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle

## Liste des membres

NOM	FONCTION
<b>Carole Trottier</b> , traductrice agréée, terminologue agréée	Présidente
<b>Jean-Jacques Lavoie</b> , traducteur agréé	Vice-président
<b>Jeanne Duhaime</b> , traductrice agréée	Membre
<b>Marielle Hébert</b> , traductrice agréée, terminologue agréée	Membre

<b>Responsable de l'inspection professionnelle</b>	Hélène Gauthier
<b>Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle</b>	5
<b>Y a-t-il un programme de surveillance générale de la profession ?</b>	Oui

## Vérification

Membres inspectés (visite d'inspection ou autoévaluation)	77
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	77
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	77
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	37
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	40

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucun membre n'a fait l'objet d'une enquête et aucune recommandation n'a été faite au conseil d'administration d'obliger un membre à réussir un stage ou un cours de perfectionnement. Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndicat en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*.

## Activités du comité d'inspection professionnelle

Dans le cadre du programme de surveillance annuel, il a été déterminé d'inspecter 75 membres en 2017-2018, sélectionnés aléatoirement selon des critères fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique, les modalités d'agrément et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 73 traducteurs agréés, un terminologue agréé et un interprète agréé ont été sélectionnés :

- 44 traducteurs exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans et moins de cinq ans;
- 14 traducteurs exerçant en pratique privée et inscrits au tableau des membres depuis plus de cinq ans;
- 10 traducteurs exerçant en pratique privée, agréés sur équivalence de formation et inscrits au tableau des membres depuis plus d'un an et moins de deux ans;
- 1 terminologue salarié et inscrit au tableau des membres depuis plus de deux ans;
- 1 interprète exerçant en pratique privée et inscrit au tableau des membres depuis plus de deux ans;
- 5 traducteurs salariés et inscrits au tableau des membres depuis plus de deux ans.

Deux membres ont également été inspectés à la suite d'une demande de reprise du droit d'exercice, comme prévu à la *Politique sur la reprise du droit d'exercice de la profession*.

Les recommandations du Comité portaient principalement sur la nécessité de se faire réviser, de suivre un cours d'autorévision, d'établir une feuille de route pour le suivi des dossiers, d'effectuer une lecture comparative des textes, d'utiliser un correcteur orthographique et de faire des copies de sécurité de ses fichiers électroniques plus régulièrement. Le Comité a également recommandé à bon nombre de membres d'ajouter leur titre professionnel sur leur note d'honoraires ou sur leur carte de visite. À la toute fin de l'exercice, le Comité a reçu deux demandes du bureau du syndic.

# Rapport des activités du comité de la formation continue

## Activités de formation continue facultative organisées par l'Ordre

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Legal Translation Update	6	14
Découvrir et apprivoiser SDL Trados Studio 2017	6	15
La traduction automatique pour les traducteurs autonomes (et autres)	3	15
A Training Tripleheader: 3 Hours, 3 Important Subjects, 3 Refresher Workshops	3	13
Vous avez dit anglicismes ? (27 octobre 2017)	3	24
Vous avez dit anglicismes ? (1 <sup>er</sup> décembre 2017)	3	20
Les médicaments d'origine biologique	6	15
Dragon NaturallySpeaking : pour une productivité monstre	3	20
Fire Up your Productivity with Dragon NaturallySpeaking	3	5
La révision : réflexions et pratiques	7	16
The Writerly Translator	3	4
La monographie de produit pharmaceutique : un document fondamental	3	3
Journée de formation jumelée au congrès 2017 : Relevez le défi de la gestion du temps pour maintenir le cap sur vos ambitions! Top 10 des outils langagiers formidables (et trop peu connus)	5	42
Formations en ligne	s. o.	97
Vente à forfait (formations offertes en entreprise) Le couple réviseur-révisé (Ernst & Young)	s. o.	s. o.

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

# Rapport des activités du bureau du syndic

## Syndic

	NOMBRE	NOM
Syndique	1	Michelle Gosselin
Syndic adjoint	1	Andisheh Noroozi
Syndics correspondants	0	

## Dossiers

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	11
Total de membres visés par ces dossiers	10
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	0

## Décisions

	NOMBRE
Porter plainte	0
Ne pas porter plainte	9

## Sujets des demandes d'enquête

ARTICLE(S)	NOMBRE
14, 15 et 17 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint du manque de professionnalisme d'un traducteur agréé dans un cas de traduction d'une vidéo. Le traducteur a donné beaucoup d'explications au client avant d'établir un devis. Plainte non fondée. Il n'y a pas eu lieu de porter plainte au conseil de discipline.	1
14 et 17 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public prétend qu'il n'a jamais reçu ses documents traduits. Le syndic adjoint s'est assuré que le plaignant reçoive les documents traduits pour éviter tout préjudice. Le retard n'était pas imputable au traducteur.	1
2, 33, 37, 42 et 45 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre de l'OTTIAQ signale une publicité trompeuse d'un autre membre de l'Ordre. La syndique exige le retrait sans délai de cette publicité (Traduction certifiée OTTIAQ. OTTIAQ Certified Translation). À l'analyse du contenu du site Web du membre, un autre élément était erroné : usage du terme professionnel mis en contradiction avec le terme agréé. Le site a été corrigé et le membre a compris les distinctions. Il n'y a pas eu lieu de porter plainte au conseil de discipline.	1

ARTICLE(S)	NOMBRE
8, 14 et 24 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint du manque de professionnalisme d'un traducteur agréé qui a modifié unilatéralement l'une des modalités du contrat, soit la date de remise du document traduit. Le syndic adjoint a servi un avertissement formel au membre et une mise en garde en cas de récidive.	1
8, 15 et 21 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint du manque de professionnalisme d'un traducteur agréé à l'égard de relevés de notes traduits. La syndique exige du membre de se conformer aux règles de présentation afin de ne pas porter préjudice au client. Il n'y a pas eu lieu de porter plainte au conseil de discipline.	1
34 du <i>Code de déontologie</i> – La présidente du comité d'inspection professionnelle dépose une plainte à l'égard d'un membre pour absence de réponse à une demande du Comité. La syndique s'est assurée que le membre se conforme aux exigences de réponse au comité d'inspection professionnelle et le membre s'est conformé aux exigences de l'inspection.	1
8 du <i>Code de déontologie</i> – Pratiques en matière d'interprétation ( <i>Règles de pratique professionnelle en interprétation</i> ). Deux membres de l'OTTIAQ signalent le non-respect par un membre de l'OTTIAQ de la règle 1.1 régissant le nombre d'interprètes selon la durée du mandat, en l'occurrence une équipe de trois pour une journée normale. Or, les <i>Règles de pratique professionnelle en interprétation</i> étant des points de repère sur les modalités liées au travail, elles n'ont aucune valeur normative. Plainte non fondée. Il n'y a pas eu lieu de porter plainte au conseil de discipline.	1
7 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre de l'OTTIAQ craignant pour la sécurité du public porte plainte à l'égard d'un autre membre quant à son comportement dans une discussion sur le forum de discussion de l'OTTIAQ. La sécurité du public n'est nullement compromise par les échanges sur le forum de discussion de l'OTTIAQ, qui sont réservés à ses seuls membres. La syndique oriente le plaignant vers le modérateur du forum qui est habilité à régler cette situation. La plainte étant non fondée, en vertu du <i>Code de déontologie</i> , il n'y a pas eu lieu de porter plainte au conseil de discipline.	1
16 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint du manque de professionnalisme d'une traductrice en soutenant qu'elle aurait unilatéralement mis fin à un mandat. Après enquête, le syndic adjoint a constaté que le client avait exigé de multiples changements dans les documents et qu'il y avait un manque de collaboration de sa part. Les parties se sont entendues à l'amiable pour mettre un terme au dossier avec l'aide du syndic adjoint.	1

### Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle

ARTICLE(S)	NOMBRE
4, 7, 8, 16 et 17 du <i>Code de déontologie</i> – Un membre du public se plaint du manque de professionnalisme d'un traducteur agréé à l'égard de la traduction de relevés de notes. La syndique estime que la requête est fondée et transfère le cas au comité d'inspection professionnelle.	1
122.1 du <i>Code des professions</i> – Un membre du public remet en question la qualité de la traduction d'un document vers le chinois. Le dossier a été transféré au comité d'inspection professionnelle.	1

### Dossiers transmis au conseil de discipline

	NOMBRE
	0

### Demandes de renseignements

	NOMBRE
Du public	3
Des membres	4

# Rapport des activités relatives à la **conciliation et à l'arbitrage** des comptes

## Liste des membres

NOM	FONCTION
<b>Johanne Leclerc</b> , traductrice agréée	Présidente
<b>Nathalie Cartier</b> , traductrice agréée, terminologue agréée	Membre
<b>Anne-Marie De Vos</b> , traductrice agréée	Membre
<b>Hélène Gauthier</b>	Secrétaire

## Demandses de conciliation

Aucune demande de conciliation n'a été reçue ou traitée par la syndique en 2017-2018.

## Rapport des activités du conseil d'arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes n'a tenu aucune réunion, car aucune demande d'arbitrage ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2017-2018.

# Rapport des activités du comité de révision

## Liste des membres

NOM	FONCTION
<b>Guy Bertrand</b> , traducteur agréé	Président
<b>Linda Ballantyne</b> , interprète agréée	Membre
<b>Ilda Moreyra Basso</b> , traductrice agréée	Membre
<b>Marie Poitras</b> (depuis le 22 juin 2017)	Administratrice nommée
<b>Pascal Roberge</b> , urbaniste (jusqu'au 22 juin 2017)	Administrateur nommé
<b>Hélène Gauthier</b>	Secrétaire
<b>Total des personnes nommées par le conseil d'administration</b>	3
<b>Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin</b>	1

Le comité de révision n'a tenu aucune réunion, car aucune demande d'avis ne lui a été acheminée au cours de l'exercice 2017-2018.

# Rapport des activités du conseil de discipline

## Liste des membres

NOM	FONCTION
<b>Marcel Gagnon</b> , traducteur agréé	Membre
<b>Victor C. Jaar</b> , traducteur agréé	Membre
<b>Hélène Gauthier</b>	Secrétaire

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le conseil de discipline avise les membres de l'Ordre qu'entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018, il n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

# Rapport des activités relatives à **l'exercice illégal** et à **l'usurpation de titre** réservé

## Enquêtes complétées

portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	3
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucune poursuite pénale n'a été intentée et aucun jugement n'a été rendu. Aucune amende n'a donc été imposée.

# Renseignements généraux

Membres inscrits au tableau à la fin de la période : 2189

Femme : 1577

Homme : 612

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	NOMBRE
un permis de traducteur agréé	2134
un permis de terminologue agréé	61
un permis d'interprète agréé	37

Note : Certains membres portent deux titres.

## Permis délivrés selon la catégorie

	NOMBRE
Traducteur	86
Terminologue	1
Interprète	3

## Premières inscriptions

	NOMBRE
Traducteurs	106
Terminologues	1
Interprètes	3
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>

Note : Certains membres avaient reçu leur permis au cours d'un exercice précédent.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Aucune autorisation spéciale n'a été accordée ou renouvelée au cours de l'exercice.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

		NOMBRE
1	Bas-Saint-Laurent	9
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	8
3	Capitale-Nationale	172
4	Mauricie	20
5	Estrie	51
6	Montréal	1121
7	Outaouais	92
8	Abitibi-Témiscamingue	2
9	Côte-Nord	2
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
12	Chaudière-Appalaches	27
13	Laval	65
14	Lanaudière	38
15	Laurentides	75
16	Montérégie	243
17	Centre-du-Québec	12
99	Hors du Québec	246
<b>TOTAL</b>		<b>2189</b>

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de toute cotisation supplémentaire, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE (PAL)	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE (CAMPAGNE)	DATE DU VERSEMENT
Membre	1808	450 \$	20 \$	50 \$	2017-04-01
Membre de 65 ans et plus	276	180 \$	20 \$	50 \$	2017-04-01
Jeune membre (moins de 30 ans)	45	165 \$	20 \$	50 \$	2017-04-01
Membre d'honneur	16	0 \$	s. o.	s. o.	s. o.
Membre de l'ATIO ou de la STIBC	33	225 \$	20 \$	50 \$	2017-04-01
Membre en congé de cotisation (pour congé parental ou pour raison médicale)*	11	0 \$	20 \$	50 \$	s. o.

\*Les dates de début de cette cotisation varient

**Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant**

<b>un permis temporaire</b>	3
<b>un permis restrictif</b>	0
<b>un permis restrictif temporaire</b>	0
<b>un permis spécial</b>	0

Note : Certains permis ont été accordés au cours d'exercices précédents.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

**Membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société**

<b>en nom collectif à responsabilité limitée</b>	2
<b>par actions</b>	99

**Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension**

<b>avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles</b>	0
<b>avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles</b>	0

**Radiations du tableau**

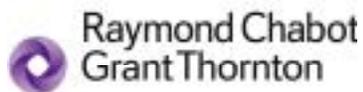
MOTIF DE LA RADIATION	
<b>Non-paiement de la cotisation</b>	16
<b>Démission</b>	108
<b>Décès</b>	5
<b>Radiation disciplinaire d'un mois</b>	1

**Suspensions ou révocations**

	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
de permis de traducteur agréé	0	0
de permis de terminologue agréé	0	0
de permis d'interprète agréé	0	0

Rapport de  
**l'auditeur  
indépendant**  
et  
**états financiers**  
au 31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant.....	<b>42</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats.....	<b>44</b>
Évolution des soldes de fonds.....	<b>45</b>
Flux de trésorerie.....	<b>46</b>
Situation financière.....	<b>47</b>
Notes complémentaires.....	<b>49</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>55</b>



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2100  
4805, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec) J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de  
Ordre des traducteurs, terminologues  
et interprètes agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>*

Brossard  
Le 16 mai 2018

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117013

## Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

### Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018		2017		
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne publicitaire	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>					
Cotisations des membres	871 136			108 900	980 036
Communications et service à la clientèle	32 150				32 150
Admission – études de dossiers	32 451				32 451
Formation à la pratique professionnelle	21 058				21 058
Congrès annuel	100 681				100 681
Formation continue	74 621				74 621
Produits nets de placements (note 3)	(940)				(940)
Offres d'emploi	38 805				38 805
Mentorat	14 228				14 228
Remises sur frais de gestion des programmes d'assurance	23 861				23 861
Produits provenant du Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle	23 977				23 977
Autres produits	25 370				25 370
	1 257 398	–	–	108 900	1 366 298
<b>Charges</b>					
Fonctionnement	1 117 251				1 117 251
Communications et service à la clientèle	118 385			256 929	375 314
Prix et bourses		1 231			1 231
Amortissement des immobilisations corporelles			7 919		7 919
	1 235 636	1 231	7 919	256 929	1 501 715
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	21 762	(1 231)	(7 919)	(148 029)	(135 417)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**  
**Évolution des soldes de fonds**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	Fonds		Fonds des prix		Fonds des immobilisations		Fonds de la campagne publicitaire		2018		2017	
	d'administration générale	\$	Fonds des prix	\$	Fonds des immobilisations	\$	Fonds de la campagne publicitaire	\$	Total	\$	Total	\$
Solde au début	701 944		5 783		29 749		64 758		802 234			692 629
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	21 762		(1 231)		(7 919)		(148 029)		(135 417)			109 605
Virements interfonds (note 4)	(8 088)				8 088							
Solde à la fin	715 618		4 552		29 918		(83 271)		666 817			802 234

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec****Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(135 417)	109 605
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 919	8 755
Perte sur la cession de placements	8 104	3 634
Variation de la juste valeur des placements	11 875	2 365
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(26 621)</u>	<u>(142 421)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(134 140)</u>	<u>(18 062)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(513 652)	(526 421)
Cession de placements	705 517	419 885
Immobilisations corporelles	<u>(8 088)</u>	<u>(12 353)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>183 777</u>	<u>(118 889)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette du Dû au programme d'aide aux langagiers et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>4 334</u>	<u>14 584</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<u>53 971</u>	<u>(122 367)</u>
Encaisse au début	<u>916 751</u>	<u>1 039 118</u>
Encaisse à la fin	<u>970 722</u>	<u>916 751</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**  
**Situation financière**  
 au 31 mars 2018

	2018		2017		
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobili- sations \$	Fonds de la campagne publicitaire \$	Total \$
<b>ACTIF</b>					
Court terme					
Encaisse	970 722				970 722
Tranche des placements échéant à moins de un an					240 192
Comptes clients et autres créances (note 5)	52 405				52 405
Frais payés d'avance	31 681	4 552		6 429	31 681
Avances interfonds, sans intérêt		4 552		6 429	
	<b>1 054 808</b>	<b>4 552</b>	<b>-</b>	<b>6 429</b>	<b>1 054 808</b>
Long terme					
Placements (note 6)	717 181				717 181
Immobilisations corporelles (note 7)			29 918		29 918
	<b>1 771 989</b>	<b>4 552</b>	<b>29 918</b>	<b>6 429</b>	<b>1 801 907</b>
					<b>1 267 475</b>
					<b>688 833</b>
					<b>29 749</b>
					<b>1 986 057</b>

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**  
**Situation financière**  
 au 31 mars 2018

	2018		2017	
	Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne publicitaire
	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIF</b>				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	270 997			342 921
Produits reportés	721 483			792 326
Dû au programme d'aide aux langagiers, sans intérêt	52 910			48 576
Dus interfonds, sans intérêt	10 981			
	<u>1 056 371</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 183 823</u>
<b>SOLDES DE FOND</b>				
Non grevé d'affectations	715 618			701 944
Investi en immobilisations		4 552	29 918	29 749
Grevé d'affectations d'origine interne	<u>715 618</u>	<u>4 552</u>	<u>29 918</u>	<u>70 541</u>
	<u>1 771 989</u>	<u>4 552</u>	<u>29 918</u>	<u>802 234</u>
				<u>1 801 907</u>
				<u>1 986 057</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

## Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2018

---

#### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (l'Ordre) a été constitué en 1992 en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre se donne comme mission d'assurer et de promouvoir la compétence et le professionnalisme de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

#### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### **Comptabilité par fonds**

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément et est maintenant utilisé pour souligner notamment les mérites d'étudiants au baccalauréat en traduction.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds de la campagne publicitaire a été créé afin de financer les frais de la campagne publicitaire.

##### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Constatation des produits**

###### *Cotisations des membres*

Les produits de cotisations des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

## Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2018

---

#### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### *Produits autres que les cotisations*

Les produits autres que les cotisations de l'organisme, tels que les produits de formation, d'admission – études de dossiers, de congrès annuel, de mentorat, d'offres d'emploi, les produits provenant du Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle et les remises sur frais de gestion des programmes d'assurance, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que ces services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et du placement dans le Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle, qui sont évalués à la juste valeur, de même que des placements en obligations que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

## Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2018

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

##### Amortissement

Les immobilisations corporelles, à l'exception des œuvres d'art, sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Logiciels	Dégressif	55 %

##### Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

#### 3 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Intérêts sur placements	<b>18 978</b>	21 985
Produits de dividendes	<b>61</b>	510
Perte sur cession de placements	<b>(8 104)</b>	(3 634)
Variation de la juste valeur des placements	<b>(11 875)</b>	(2 365)
	<u><b>(940)</b></u>	<u>16 496</u>

#### 4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a transféré des ressources totalisant 8 088 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations afin de financer les sorties de fonds pour les acquisitions d'immobilisations corporelles.

#### 5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes clients	<b>15 203</b>	13 099
Remises sur programmes d'assurance à recevoir	<b>29 891</b>	37 247
Intérêts courus	<b>7 311</b>	9 170
	<u><b>52 405</b></u>	<u>59 516</u>

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec****Notes complémentaires**

au 31 mars 2018

**6 - PLACEMENTS**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Obligations municipales	<b>657 792</b>	895 613
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	<b>1 777</b>	4 434
Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle (note a)	<b>57 612</b>	28 978
	<b>717 181</b>	929 025
Tranche des placements échéant à moins de un an		240 192
	<b>717 181</b>	688 833

Note a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

**7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2018</u>		<u>2017</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	<b>29 325</b>	<b>29 325</b>	
Équipement informatique	<b>114 390</b>	<b>97 513</b>	15 229
Mobilier et agencements	<b>47 011</b>	<b>37 899</b>	9 464
Logiciels	<b>137 073</b>	<b>134 561</b>	3 639
Œuvres d'art	<b>1 417</b>		1 417
	<b>329 216</b>	<b>299 298</b>	29 749

**8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>161 748</b>	174 296
Salaires, vacances et charges sociales à payer	<b>30 221</b>	60 446
Taxes de vente à payer	<b>79 028</b>	108 179
	<b>270 997</b>	342 921

Les sommes à remettre à l'État totalisent 89 237 \$ au 31 mars 2018 (113 322 \$ au 31 mars 2017).

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec****Notes complémentaires**au 31 mars 2018

---

**9 - RISQUES FINANCIERS****Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif aux placements d'obligations municipales est considéré comme négligeable.

Le risque de crédit relatif au placement dans le Fonds de prévention – assurance de responsabilité professionnelle est considéré comme négligeable puisqu'il est détenu dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

**Risque de marché**

Les instruments financiers de la société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

*Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les obligations municipales portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

**10 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 743 861 \$ pour un bâtiment, de l'équipement et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en décembre 2025 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois. Le contrat pour l'équipement échoit en novembre 2019. Le contrat pour les services de gestion comptable et financière échoit en juin 2020.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 91 761 \$ en 2019, à 87 869 \$ en 2020, à 92 398 \$ en 2021, à 93 453 \$ en 2022 et à 94 533 \$ en 2023.

## **Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**

### **Notes complémentaires**

au 31 mars 2018

---

#### **11 - ÉVENTUALITÉS**

Une demande reconventionnelle alléguant une conduite abusive au montant de 2 380 000 \$ a été présentée contre l'organisme, qui provient d'un membre du conseil d'administration suspendu de ses fonctions. Il est actuellement impossible de déterminer le dénouement de cette poursuite et les sommes qui pourraient éventuellement être engagées. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée et que par ailleurs certaines réclamations pourraient être prescrites. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

De plus, l'organisme et la syndique adjointe en fonction en 2005 ont reçu une requête introductive d'instance confirmant une poursuite intentée par un membre de l'Ordre pour un montant de 270 806 \$. Ces procédures renvoient à une poursuite disciplinaire abusive et comprennent les dommages et intérêts. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée. À cet égard, la Cour supérieure a rejeté la requête introductive d'instance. Le demandeur a porté ce jugement en appel. Enfin, à l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de cet appel et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

## Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

### Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(non audité)

	<b>ANNEXE A</b>	
	<b>2018</b>	2017
	\$	\$
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Location de salles	<b>10 467</b>	8 376
Services aux membres	<b>4 591</b>	5 629
Exercice en société	<b>1 000</b>	1 600
Discipline	<b>1 212</b>	
Divers	<b>8 100</b>	
	<b>25 370</b>	15 605
	<b>25 370</b>	15 605
	<b>ANNEXE B</b>	
	<b>2018</b>	2017
	\$	\$
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
Frais d'administration – Annexe C	<b>950 865</b>	987 113
Admission – études de dossiers	<b>6 756</b>	10 585
Congrès annuel	<b>67 265</b>	58 456
Comités divers	<b>11 070</b>	9 055
Documentation	<b>614</b>	699
Honoraires du syndic	<b>1 800</b>	2 700
Formation continue	<b>30 456</b>	31 922
Usurpation de titre	<b>365</b>	179
Formation – déontologie et normes de pratique	<b>15 426</b>	13 902
Inspection professionnelle	<b>21 237</b>	22 384
Mentorat	<b>6 600</b>	6 822
Services aux membres	<b>4 797</b>	10 285
	<b>1 117 251</b>	1 154 102
	<b>1 117 251</b>	1 154 102

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec****Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(non audité)

	<b>ANNEXE C</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	<b>350 673</b>	455 493
Salaires et charges sociales de la direction générale	<b>126 489</b>	125 355
Allocation au président du conseil d'administration	<b>27 500</b>	27 500
Charges locatives	<b>63 771</b>	62 833
Sous-traitance	<b>41 394</b>	41 061
Fournitures et frais de bureau	<b>12 222</b>	13 766
Cotisations	<b>1 803</b>	1 662
Formation du personnel et des dirigeants	<b>5 936</b>	4 801
Informatique	<b>32 463</b>	37 282
Assurances	<b>2 588</b>	2 430
Entretien – locaux et matériel	<b>8 175</b>	7 668
Honoraires professionnels	<b>79 021</b>	11 726
Honoraires d'audit	<b>9 400</b>	13 923
Honoraires juridiques liés à des litiges	<b>22 115</b>	25 932
Taxes	<b>20 448</b>	20 518
Dons	<b>161</b>	
Télécommunications	<b>4 658</b>	5 113
Frais de déplacement administratif et de représentation	<b>4 265</b>	2 318
Frais bancaires et de cartes de crédit	<b>35 931</b>	36 909
Assemblée annuelle	<b>7 649</b>	8 031
Réunions du conseil d'administration	<b>16 752</b>	15 922
Cotisation à la Fédération internationale des traducteurs	<b>5 688</b>	6 283
Contributions au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	<b>14 969</b>	16 134
Planification stratégique		3 716
Plateforme formation et communauté	<b>56 794</b>	40 737
	<b>950 865</b>	987 113

## Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

### Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018  
(non audité)

	2018			2017		
	Produits \$	Charges \$	Insuffisance des produits par rapport aux charges \$	Produits \$	Charges \$	Insuffisance des produits par rapport aux charges \$
<b>ANNEXE D</b>						
<b>COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA</b>						
<b>CLIENTÈLE</b>						
Circuit		24 534	(24 534)	2 500	24 675	(22 175)
Cocktail du Nouvel An	2 210	4 446	(2 236)	2 257	3 454	(1 197)
Rapport annuel		1 488	(1 488)		1 500	(1 500)
Journée mondiale de la traduction	1 974	3 920	(1 946)	1 155	2 975	(1 820)
Relations publiques	25 716	64 344	(38 628)	3 419	22 638	(19 219)
Cérémonie de remise des permis	2 250	7 784	(5 534)	1 750	5 454	(3 704)
Publicité		9 274	(9 274)		7 273	(7 273)
Site Internet		2 595	(2 595)		2 783	(2 783)
	<b>32 150</b>	<b>118 385</b>	<b>(86 235)</b>	<b>11 081</b>	<b>70 752</b>	<b>(59 671)</b>

# L'OTTIAQ valorise ses professionnels

Chaque année, l'Ordre remet des prix et des distinctions à des membres, à des langagiers émérites et à des professionnels en devenir pour souligner leur contribution à l'OTTIAQ ou au rayonnement de nos professions.

## Félicitations aux lauréats de l'année 2017!

### Membre d'honneur

**Anne-Marie De Vos**, traductrice agréée

### Prix du bénévolat - Claire-Stein

**Ho-Thuy Vo**, traductrice agréée, terminologue agréée

### Mérite OTTIAQ - Joseph-LaRivière

**Nathalie Cartier**, traductrice agréée, terminologue agréée

### Prix Excellence OTTIAQ

**Laurent Aussant** (Université du Québec en Outaouais)

**Joëlle Fontaine-Gariépy** (Université du Québec à Trois-Rivières)

**Cristelle Gauthier** (Université de Sherbrooke)

**Simon Gingras-Duchesne** (Université Concordia)

**Stefi Jutras** (Université de Montréal)

**Cynthia Moreau-Maltais** (Université Laval)

### Prix Relève OTTIAQ

**Sophie Boivin-Joannette** (Université de Montréal)

**Catherine Cournoyer** (Université du Québec à Trois-Rivières)

**Élianne Gauthier** (Université du Québec en Outaouais)

**Denise Latreille** (Université de Sherbrooke)

**Julie Ouellet-Courtois** (Université Laval)

**Emma Roy** (Université Concordia)

# L'OTTIAQ, c'est aussi...

## Membres du conseil d'administration

### Administrateurs élus

Réal Paquette, traducteur agréé, président

Grant Hamilton, traducteur agréé, vice-président

Shirley Fortier, traductrice agréée, vice-présidente

Donald Barabé, traducteur agréé

Maria Duarte, traductrice agréée

Meaghan Girard, traductrice agréée

Lauren Michaels, interprète agréée

Hélène Michon, terminologue agréée

### Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Ghislaine Brosseau, travailleuse sociale

Claude Dutil

Marie Poitras

### Secrétaire de l'Ordre

Hélène Gauthier

## Syndics

Michelle Gosselin, traductrice agréée, syndique

Andisheh Noroozi, traducteur agréé, interprète agréé, syndic adjoint

## Membres d'honneur

Nycole Bélanger, traductrice agréée, terminologue agréée

Jacques Boulay †

André P. Clas, traducteur agréé

Betty Cohen, traductrice agréée

Mary E.C. Coppin †

Jean-Claude Corbeil

Monique C. Cormier, terminologue agréée

William Georges Côté †

Jean-Paul Coty †

Jean Darbelnet †

Anne-Marie De Vos, traductrice agréée

René Deschamps, traducteur agréé

André Desrochers, traducteur agréé

Robert Dubuc, traducteur agréé, terminologue agréé

Lucien Forgues †

Paul-André Fournier †

Jeanne Grégoire †

Paul A. Horguelin, traducteur agréé

Betty Howell, traductrice agréée

Victor C. Jaar, traducteur agréé

Jean-François Joly, traducteur agréé

Nada Kerpan, traductrice agréée, terminologue agréée

Claire Laroche-Kahanov †

Jean-Marie Laurence †

Paul Galt Michaud †

Éliane Orléans-Gerstein, interprète agréée

Armand Papineau-Couture †

Marcel Paré †

Berthe Penverne †

Mary Plaiçe, traductrice agréée

Wallace Schwab, traducteur agréé, terminologue agréé

David M. Stewart †

François Vézina †

Jean-Paul Vinay †

## Employées de l'OTTIAQ (au 31 mars 2018)

**Diane Cousineau**, traductrice agréée, MBA, présidente-directrice générale

**Bénédicte Assogba**, coordonnatrice à l'agrément

**Émilie Bachelier**, responsable des communications

**Hélène Gauthier**, directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre

**Lynda Godin**, adjointe aux affaires professionnelles

**Marsida Nurka**, adjointe aux communications

**Joanne Trudel**, adjointe administrative

## Membres des comités de l'OTTIAQ

Le président du conseil d'administration est membre d'office de tous les comités relevant du conseil d'administration, sans droit de vote sauf pour le comité d'appel. La présidente-directrice générale est membre d'office de tous les comités non réglementaires, sans droit de vote. Elle participe aussi aux réunions du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des ressources humaines, sans droit de vote sauf au comité des ressources humaines.

La directrice–Affaires professionnelles et la responsable des communications participent aux réunions des comités de leur secteur respectif.

Les personnes désignées comme responsables dans la liste qui suit sont celles qui occupaient ce poste au 31 mars 2018. Par contre, nous avons inclus toutes les personnes qui ont participé aux travaux des comités au cours de l'exercice.

## Comités relevant du conseil d'administration

### Comité de gouvernance et d'éthique

**Meaghan Girard**, traductrice agréée, responsable

**Gilles Rondeau**, travailleur social, administrateur nommé

**Sébastien St-François**, traducteur agréé

**Catherine Zekri**, traductrice agréée

### Comité d'audit

**Sébastien St-François**, traducteur agréé, responsable

**Maria Duarte**, traductrice agréée

**Claude Dutil**, administrateur nommé

**Johanne Groulx**, traductrice agréée

**François Lauzon**, traducteur agréé

**Stéphanie Leclerc**, traductrice agréée

### Comité des ressources humaines

**François Lauzon**, traducteur agréé, responsable

**Donald Barabé**, traducteur agréé

**Betty Cohen**, traductrice agréée

**Shirley Fortier**, traductrice agréée

**Grant Hamilton**, traducteur agréé

**Sébastien St-François**, traducteur agréé

### Comité sur la réserve d'actes

**Donald Barabé**, traducteur agréé, responsable

**Ghislaine Brosseau**, travailleuse sociale, administratrice nommée

**Betty Cohen**, traductrice agréée

**Diane Cousineau**, traductrice agréée, MBA

**Gilles Rondeau**, travailleur social, administrateur nommé

## Secteur Affaires professionnelles

### Comité de l'agrément

**Maria Duarte**, traductrice agréée, responsable

**Bénédicte Assogba**, secrétaire

**Christine Daguerre-Massieu**, interprète agréée

**Julie Gervais**, traductrice agréée

**Pierre Lacoste**, interprète agréé

**Rossella Melfi**, traductrice agréée

**Samir Moukal**, traducteur agréé

**Ho-Thuy Vo**, traductrice agréée, terminologue agréée

### Comité d'appel

**Réal Paquette**, traducteur agréé, président

**Donald Barabé**, traducteur agréé

**Claude Dutil**, administrateur nommé

**Shirley Fortier**, traductrice agréée

**Hélène Gauthier**, secrétaire

**Grant Hamilton**, traducteur agréé

### Conseil d'arbitrage des comptes

**Johanne Leclerc**, traductrice agréée, présidente  
**Nathalie Cartier**, traductrice agréée, terminologue agréée  
**Anne-Marie De Vos**, traductrice agréée  
**Hélène Gauthier**, secrétaire

### Conseil de discipline

**Marcel Gagnon**, traducteur agréé  
**Hélène Gauthier**, secrétaire  
**Victor C. Jaar**, traducteur agréé

### Comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés

**Johanne Boucher**, traductrice agréée, présidente  
**Hélène Gauthier**, secrétaire  
**Catherine Leclerc** (BCI)  
**Simon Laverdière** (MEES)  
**Réal Paquette**, traducteur agréé, vice-président  
**Egan Valentine**, traducteur agréé (BCI)

### Comité de la formation continue

**Joachim Lépine**, traducteur agréé, responsable  
**Marie-Andrée Desrosiers**, traductrice agréée  
**Éric Léonard**, traducteur agréé  
**Marie-Josée Roy**, traductrice agréée  
**Émilie Sabourin**, traductrice agréée

### Comité d'inspection professionnelle

**Carole Trottier**, traductrice agréée, terminologue agréée, présidente  
**Jeanne Duhaime**, traductrice agréée  
**Hélène Gauthier**, secrétaire  
**Marielle Hébert**, traductrice agréée, terminologue agréée  
**Jean-Jacques Lavoie**, traducteur agréé, vice-président

### Comité de révision

**Guy Bertrand**, traducteur agréé, président  
**Linda Ballantyne**, interprète agréée  
**Ilda Moreyra Basso**, traductrice agréée  
**Hélène Gauthier**, secrétaire  
**Marie Poitras**, administratrice nommée

### Comité des terminologues agréés

**Nycole Bélanger**, traductrice agréée, terminologue agréée, responsable  
**Claude Brodeur**, terminologue agréée  
**Carlos del Burgo**, traducteur agréé, terminologue agréé  
**Hélène Michon**, terminologue agréée  
**Nicole Sévigny**, traductrice agréée

### Comité des interprètes agréés

**Silvia Di Virgilio-Giroux**, traductrice agréée, interprète agréée, responsable  
**John Duff**, traducteur agréé, interprète agréé  
**Pierre Lacoste**, interprète agréé  
**Lauren Michaels**, interprète agréée  
**Silvia Yañez**, traductrice agréée, interprète agréée

## Secteur Communications

### Comité de la valorisation et des communications

**Dominique Bohbot**, traductrice agréée

**Lucie Leblanc**, traductrice agréée

**Marie-Geneviève LeBrun**, traductrice agréée

**Antoine Raimbert**, traducteur agréé

### Comité de recrutement

**Sébastien St-François**, traducteur agréé

### Comité de rédaction de *Circuit*

**Philippe Caignon**, traducteur agréé, terminologue agréé, responsable

**Pierre Cloutier**, traducteur agréé

**Marie-Hélène Gauthier**, traductrice agréée

**Stéphan Gervais**, traducteur agréé

**Danielle Jazzar**, traductrice agréée

**Gloria Kearns**

**Caroline Mangerel**, traductrice agréée

**Étienne McKenven**, traducteur agréé

**Maria Isabel Ortiz Takacs**, traductrice agréée

**Eve Renaud**, traductrice agréée

**Isabelle Veilleux**, traductrice agréée

### Comité des prix et distinctions

**Audrey Senay**, traductrice agréée, responsable

**Johanne Chevalier**, traductrice agréée

**Marco Iantosca**, traducteur agréé

**Éric Léonard**, traducteur agréé

**Pauline Prince**, terminologue agréée

### Concours de nouvelles

**Hélène Gagnon**, traductrice agréée

**Eve Renaud**, traductrice agréée

### Comité du programme du congrès

**Sébastien St-François**, traducteur agréé, responsable

**Claude Brodeur**, terminologue agréée

**Evelyne Chabot**, traductrice agréée

**Sonia Corbeil**, étudiante inscrite

**Grant Hamilton**, traducteur agréé

**Meaghan Girard**, traductrice agréée

**Maïté Indacochéa**, traductrice agréée

**Hélène Michon**, terminologue agréée

**Christine York**, traductrice agréée

### Comité des célébrations des 25 ans de l'OTTIAQ

**Michelle Asselin**, traductrice agréée

**Eva Dawson**, traductrice agréée

**Réal Paquette**, traducteur agréé

**Pauline Prince**, terminologue agréée

**Sébastien St-François**, traducteur agréé

### Groupe de travail de la campagne publicitaire 2015-2018

**Diane Cousineau**, traductrice agréée, MBA

**Claude Dutil**, administrateur nommé

**Silvana Nahman**, traductrice agréée

**Réal Paquette**, traducteur agréé

### Groupe de travail sur l'interprétation en milieu social

**Donald Barabé**, traducteur agréé

**Johanne Boucher**, traductrice agréée

**Andisheh Noroozi**, traducteur agréé, interprète agréé

## Autres membres dévoués de l'Ordre

### Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers (PAL)

**Judy Murphy**, traductrice agréée, présidente

**Nathalie Cartier**, traductrice agréée, terminologue agréée

**Ghislaine Daoust**, traductrice agréée

**Noëlle Guilloton**, terminologue agréée

**Jean-François Joly**, traducteur agréé

**Garrett Montgomery**, traducteur agréé, secrétaire et trésorier

**Valérie Palacio-Quintin**, traductrice agréée, vice-présidente

### Ambassadeurs

**Carlos del Burgo**, traducteur agréé, terminologue agréé

**Sébastien St-François**, traducteur agréé

### Inspecteurs-conseils

**Liza Beaulieu**, traductrice agréée

**Chantal Boucher**, traductrice agréée

**Anastasia Bourlakova**, traductrice agréée

**Louise Brooks**, traductrice agréée

**Jean-Charles Daoust**, traducteur agréé

**John Duff**, traducteur agréé, interprète agréé

**Allan Parvu**, traducteur agréé

### Mentors

**Line Beaudoin**, traductrice agréée

**Evelyne Beaulieu-Doré**, traductrice agréée

**Denise Bérubé**, traductrice agréée

**Johanne Claveau**, traductrice agréée

**Carlos del Burgo**, traducteur agréé, terminologue agréé

**Anne-Marie De Vos**, traductrice agréée

**Rania Dourra**, traductrice agréée

**Claude Faucher**, traducteur agréé

**Manuel Fresnais**, traducteur agréé

**Chantal Gagnon**, traductrice agréée

**Marcel Gagnon**, traducteur agréé

**Katherine Hastings**, traductrice agréée

**Anouk Jaccarini**, traductrice agréée

**Nina Khmielnitzky**, traductrice agréée

**Manon Lahaie**, traductrice agréée

**Martine Le Borgne**, traductrice agréée

**Michel Parent**, traducteur agréé

**Edlyne Pierre-Louis**, traductrice agréée

**Éric Poirier**, traducteur agréé

**Stephan Potvin**, traducteur agréé

**Antoine Raimbert**, traducteur agréé

**Sébastien St-François**, traducteur agréé

**Isabelle Veilleux**, traductrice agréée



Ordre des traducteurs, terminologues  
et interprètes agréés du Québec

